



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR
L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'arpeje
Le 19 novembre 2025 à 19h15 - Salle communale de Vallamand, à Vully-les-Lacs

M. Damien Fiaux, vice-président du Conseil intercommunal de l'arpeje, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée des délégués, au Comité de direction et à Mme Maud Comte, directrice de l'arpeje.

La séance est enregistrée pour faciliter la prise de notes.

La secrétaire du Conseil intercommunal fait l'appel des délégués présents.

29 délégués sont inscrits, 24 délégués sont présents.

Sont excusés : Mmes Barbara Petrauskas Brechbühl et Laetitia Poinçot, MM. Federico Coca et Gregory Cotting.

Est absent : M. David Dias Seixas

Sont présents pour le Comité de direction : MM. Christian Genilloud, Pierre Roth, Tony Ruano, Markus Studer et Yan Vollenweider.

Le quorum étant 15, l'assemblée peut valablement délibérer, la majorité absolue est à 13.

Communication du président du Conseil intercommunal :

Démission de M. Daniel Hodel : Ayant démissionné du Conseil communal d'Avenches, il est considéré comme démissionnaire du CI selon l'art. 8 al. 4 des statuts de l'arpeje. Son poste est à pourvoir.

Communications du CoDir :

Communication relative à l'agrandissement du Centre de rencontres et d'animations

M. Yan Vollenweider : *Nous souhaitons vous informer des démarches et avancées relatives à l'agrandissement du Centre de rencontres et d'animations. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de réponse à la fréquentation croissante et aux besoins toujours plus diversifiés exprimés par les jeunes à leurs encadrants sur le terrain. Le changement d'affectation des nouveaux locaux est en cours, et l'ouverture est prévue pour l'année 2026. Afin d'accompagner cette évolution, un règlement spécifique est en cours d'élaboration ; il sera mis à disposition du public sur le site internet de l'arpeje, garantissant ainsi une transparence quant au cadre mis en place. Cet agrandissement permettra non seulement d'élargir l'offre d'accueil, mais également de renforcer les missions d'accompagnement à la formation. À cet effet, le projet Déclic a démarré en septembre 2025 en offrant aux jeunes la possibilité de rencontrer des professionnels, de découvrir différents parcours et formations, et de bénéficier de témoignages concrets pour les guider dans cette période essentielle de post-scolarité. De plus, un intervenant externe accompagne également les jeunes dans leurs créations de CV et lettre de motivation. Les étapes franchies jusqu'ici témoignent de l'importance accordée à la préparation de ce projet, qui conjugue anticipation des besoins, concertation avec les différents partenaires et souci de qualité. L'agrandissement du Centre de rencontres et d'animations constituera ainsi un outil précieux au service de la jeunesse et de nos communes.*

Communication relative au bouclage du préavis 3-2024 : « Demande de crédit extra-budgétaire - Travaux de fermeture du terrain de sport de Sous-Ville à Avenches »

M. Tony Ruano : *Nous souhaitons vous informer du bouclage du préavis n° 03/2024, relatif à la demande de crédit extra-budgétaire concernant les travaux de fermeture du terrain de sport du Collège Sous-Ville à Avenches.*

La demande de crédit initialement validée s'élevait à CHF 46'000.-. Les travaux étant désormais terminés, le total des factures s'élève à CHF 42'067.55 TTC, répartis comme ceci :

- Factures de l'entreprise Zaunteam : CHF 39'307.45 TTC
- Facture de l'entreprise Besson : CHF 2'760.10 TTC

Comme vous pouvez le constater, le montant global des dépenses se révèle inférieur de CHF 3'932.45 TTC par rapport au crédit accordé. Le préavis se boucle donc avec une économie de CHF 3'932.45, démontrant une gestion rigoureuse des coûts et une exécution optimale du projet.

Communication relative à l'évolution du tarif des vacations du Codir et des différentes commissions de l'arpeje

M. Tony Ruano : Nous souhaitons vous informer de la décision prise par le Comité de direction (Codir) concernant l'adaptation du montant des vacations applicables au Codir, ainsi qu'aux différentes commissions de notre Association.

À la suite de l'évolution récente des montants de vacations au sein des communes membres, à l'exception de la commune de Vully-Les-Lacs qui maintient le même tarif horaire, le Codir a proposé lors de sa séance du 21.08.2025, d'harmoniser la rémunération des vacations versée par l'arpeje, en fixant le montant à CHF 45. – de l'heure. Les communes concernées compléteront le cas échéant, afin d'assurer une équité entre les membres. Une étude de faisabilité, présentée par M. Barbey et Mme Comte, a été soumise au Codir le 18.09.2025 et a été validée par l'ensemble des membres présents. En conséquence, le passage à cette nouvelle rémunération sera effectif à partir du 1er janvier 2026. Il est à noter qu'aucune modification n'est apportée au mode de paiement actuellement en vigueur.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai ne suscite aucune remarque. Il est soumis au vote et est adopté à l'unanimité. Remerciements sont faits à son autrice.

L'ordre du jour, tel que présenté, n'est pas modifié. La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

1. Synthèse « Enquête de satisfaction accueil familial de jour (AFJ) »

M. Pierre Roth présente la synthèse. Celle-ci est accessible sur le Share Point de l'arpeje.

Le vice-président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

2. Bilan « Objectifs et stratégie 2019-2024 »

M. Tony Ruano présente le bilan. Celui-ci est accessible sur le Share Point de l'arpeje.

Le vice-président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

3. Projet « Objectifs et stratégie 2025-2030 »

Le projet « Objectifs et stratégie 2025-2030 » présenté par M. Tony Ruano est accessible sur le Share Point de l'arpeje.

M. Yan Vollenweider ajoute, qu'au début de la législature, un document avec 80 points à améliorer avait été transmis au CoDir., Ce dernier a été passé en revue avant de présenter ce bilan, et, à l'exception d'un seul axe pour lequel il manque quelques éléments clés, le CoDir estime avoir rempli ces objectifs.

Cette présentation avec les prochains axes à développer n'est pas définitive. Le CoDir actuel, ainsi que ses prochains membres, travailleront avec la direction de l'arpeje pour compléter et apporter des axes et des objectifs supplémentaires. Une communication à ce sujet sera faite au début de la nouvelle législature

La discussion est ouverte.

M. Christophe Tombez demande si, dans ces objectifs, l'arpeje prend en compte son impact financier sur les communes. Si ce n'est pas le cas, pourrait-elle inclure, pour la prochaine législature, un volet relatif à l'aspect économique et financier de l'association pour les comptes des communes ?

M. Tony Ruano reconnaît que le budget de l'arpeje atteint des valeurs conséquentes et pèse sur les finances des communes. Il y est attentif, et rapporte que les Municipalités ont demandé au Codir de freiner les coûts de l'association. Il indique que les dépenses pour le secteur des bâtiments devraient baisser, car, à l'exception de la halle double de Salavaux, la totalité des bâtiments sont construits.

Les coûts augmentent car le nombre d'enfants accueillis au sein des écoles et des infrastructures de l'association augmente aussi, mais il souligne que le coût par élèves en 2026 n'est pas plus élevé que celui de 2025 d'après le budget 2026.

M. Christophe Tombez réitère l'intérêt d'avoir un point relatif aux répercussions économiques sur les communes parmi la liste des objectifs futurs de l'arpeje.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

4. Budget 2026

Une copie du budget a été envoyée à tous les délégués avec la convocation. Ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

M. Damien Fiaux annonce que le budget sera présenté chapitre par chapitre, la discussion sera ouverte pour chacun d'eux, puis le budget 2026 sera soumis au vote. La parole est donnée à M. Loïc Loup pour la lecture du rapport.

M. Loïc Loup : *La commission des finances s'est réunie à la salle 203 du bâtiment C à l'école de Sous-Ville d'Avenches le mardi 28 octobre 2025 à 18h00 afin de débattre du budget 2026 de l'ARPEJE. Elle était composée de Mesdames Valérie Schläfli et Sabrina Giannini-Heim, ainsi que de Messieurs Jean Marie Candolfi et Loïc Loup, président et rapporteur. Monsieur Julien Bessard excusé (Séance municipale). Madame Maude Comte, directrice de l'ARPEJE, ainsi que Messieurs Tony Ruano, président du comité de direction de l'ARPEJE (CoDir), Monsieur Markus Studer et Samuel Barbey, adjoint financier et administratif, étaient également présents afin de présenter le budget 2026 et de répondre aux éventuelles questions de ladite commission. Nous les remercions pour les explications et réponses fournies.*

Introduction : Nous détaillerons dans ce rapport les points de questionnement relatifs à l'analyse du budget 2026, les commentaires fournis par l'ARPEJE ainsi que les questions posées pour éclaircir les points d'ombres en suspens. Une demande concernant l'évolution globale des coûts pré et parascolaires a été soulevée : il en ressort qu'il varie selon les communes. Pour rappel, le tarif de garde est calculé en fonction des revenus des parents (la participation évolue donc en fonction). Le coût moyen se retrouve dans les comptes. L'augmentation du coût à la charge des communes s'explique notamment par la création de la Ruche ainsi que par l'augmentation de la capacité d'accueil dans les différents parascolaires. Nous avons établi ce rapport point par point et selon la chronologie des comptes de fonctionnement :

Chapitre 1 : Conseil intercommunal et Comité

Compte 101.3161 : Nous constatons une augmentation du poste « loyer » liée aux futurs locaux de l'association. L'an dernier, la direction avait expliqué que cette hausse anticipait l'installation dans de nouveaux espaces. Nous avons demandé des précisions concernant l'avancement de ce projet. À ce jour, les nouveaux locaux ne sont pas encore loués. L'option privilégiée demeure l'aménagement au rez-de-chaussée de l'ancienne BCV, bien que les démarches prennent plus de temps que prévu. Cette solution reste la plus réaliste, les autres sites étudiés présentant des loyers nettement plus élevés. Compte tenu de ces délais, une éventuelle prise de location ne pourrait pas débuter en janvier. Ainsi, le budget prévu ne devrait probablement pas être consommé dans sa totalité pour l'exercice concerné.

Le chapitre 1 ne suscite pas de question.

Chapitre 2 : Finances

Compte 201.3188.1 : Le prestataire chargé des transports a été remplacé depuis la rentrée scolaire 2025. La commission s'est interrogée sur l'impact financier de ce changement, notamment en raison du calcul kilométrique effectué depuis Faoug. À ce jour, aucune visibilité précise n'est disponible car le nouveau prestataire n'a pas encore transmis de factures. Comme pour tout changement, une période d'adaptation est nécessaire. Le Codir nous assure que la situation fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les facturations par la suite s'effectuera mensuellement. Il est à noter que le surcoût potentiel a déjà été intégré dans l'offre de soumission, ce qui limite le risque de mauvaise surprise.

Le chapitre 2 ne suscite pas de question.

Chapitre 3 : Bâtiments

Le chapitre 3 n'a pas suscité de remarques de la Cofin.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 5 : Jeunesse et formation

Compte 502.311 et 502.311.1 : L'augmentation salariale pour le personnel des bibliothèques s'explique par deux facteurs : l'extension des horaires d'ouverture (augmentation d'environ 10 % liée à l'ouverture supplémentaire le mardi), ainsi que le renforcement des activités d'animation : augmentation de 5 % du taux d'activité de la personne responsable des animations (répartis à 2,5 % pour Avenches et 2,5 % pour Salavaux).

Compte : 505.3011 : Il y a une augmentation des coûts de maintenance. Le passage au système MCH2 a entraîné une nouvelle répartition des charges salariales du personnel technique entre les différentes structures d'accueil dans lesquelles ces collaborateurs interviennent régulièrement. La clé de répartition appliquée correspond à 15 % répartis sur trois personnes, soit 5 % par collaborateur.

Compte 505.3011 : Les charges en personnel ont fortement augmenté. Cette évolution s'explique par la hausse importante du nombre d'élèves fréquentant le centre ainsi que par l'agrandissement de ses surfaces. Une seule personne ne pouvant plus assurer l'encadrement nécessaire, il a été indispensable de renforcer l'équipe. Par ailleurs, des questions ont été soulevées concernant le mode de comptabilisation de la fréquentation (nombre de passages par enfant). Une analyse a été réalisée et transmise à la Commission de gestion.

Commentaires hors questions : Compte 501.4512 : Les instances J+S sont revenues sur leur décision initiale de diminuer de 20% les subventions dévolues aux camps scolaires.

Bien que le Canton de Vaud ait annoncé des coupes budgétaires dans le domaine de l'accueil des enfants, la FAJE a confirmé qu'aucune modification n'interviendrait en 2026. Cependant, il est nécessaire d'anticiper d'éventuelles pressions financières sur les communes, dès 2027. Nous pouvons ainsi supposer que la participation du canton de Vaud pourrait devenir moindre à partir de cette échéance.

Dans le cadre de la transition de MCH1 à MCH2, il aurait été souhaitable de disposer d'un tableau de conversion global indiquant pour chaque rubrique MCH1 le compte MCH2 correspondant. Notons cependant que la prochaine législature travaillera exclusivement avec le modèle MCH2, tant pour l'élaboration du budget que pour la présentation des comptes.

Le Codir de l'ARPEJ s'engage à accompagner ce passage en parcourant conjointement les deux présentations, ceci afin de faciliter l'analyse des comptes (selon MCH2) pour les futurs membres de la Cofin. Une demande a été formulée afin d'obtenir un listing des comptes par nature, dans le but d'améliorer le suivi. Ce document nous a été transmis sans délai par la direction, que nous remercions pour sa collaboration.

La discussion est ouverte sur le chapitre 5.

M. Julien Bessard souhaiterait savoir, si les charges du centre de loisirs augmentent chaque année, s'il est envisagé de demander une participation aux parents dont les adolescents fréquentent le local. Il précise que cette question est personnelle et n'engage pas la CoFin.

M. Yan Vollenweider répond que cela ne fait pas partie de la stratégie car l'accès du centre est libre. La fréquentation du centre est en effet en hausse passant de 300 adolescents inscrits à plus de 550 aujourd'hui, d'où la nécessité d'augmenter les effectifs

et les locaux. Le CoDir souhaite bloquer les coûts de fonctionnement du centre et ne pas dépasser le budget de CHF 350'000.- par an. Avec la clé de répartition, cette somme est principalement à la charge de la commune d'Avenches, car les animations ne sont pas encore déployées dans les autres communes.

Il sera peut-être envisagé, lors d'animations extraordinaires nécessitant plus de ressources, et avec l'accord des équipes de l'arpeje, de demander une participation aux parents des adolescents.

Le chapitre 5 ne suscite aucune autre question. La discussion est close.

Conclusion : Après une analyse groupée du budget et des différences liées aux anticipations dûment notifiées dans les commentaires fournis avec celui-ci ; la Cofin remercie le CoDir ; Madame Comte et Monsieur Barbey pour leur travail et leurs réponses spontanées et précises à toutes nos questions. La commission a obtenu des réponses satisfaisantes à l'ensemble de ses interrogations, Le passage à MCH2 constituera un défi supplémentaire pour la prochaine législature qui devra s'approprier la nouvelle structure comptable et comprendre son articulation avec les anciens comptes. La diminution des futurs aides cantonales, dès 2027, reste un point d'interrogation, notamment en ce qui concerne la répartition à la charge des communes et des parents. Il est regrettable de constater que les mesures d'économie cantonale touchent principalement les domaines de l'éducation et de l'encadrement de nos jeunes générations. Après délibération, la commission financière propose à l'unanimité d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

M. Damien Fiaux ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2026. La parole n'est pas demandée. Le budget 2026, tel que présenté, est soumis au vote à main levée.

Décision : le budget 2026 est accepté à l'unanimité.

5. Propositions individuelles et divers

Le président ouvre la discussion.

M. Christophe Tombez demande comment les « Déclic Days » ont été organisés.

M. Yan Vollenweider répond que l'équipe du centre d'animations a organisé ces journées autour de la découverte de différents métiers. Des personnes externes sont intervenues, mais aussi Mme Maud Comte et des éducatrices de l'arpeje pour les métiers de la prise en charge des enfants.

Mme Maud Comte précise que des professions techniques (mécanique) comme sociales étaient représentées. Lors des prochains « Déclic Days » au mois de janvier, des professionnels de la santé seront présents. Ces journées sont organisées en partenariat avec la fondation Cherpillod, et ont lieu après l'école. Ainsi les parents peuvent également être présents pour accompagner leurs enfants et questionner les professionnels.

M. Christophe Tombez relève que ces journées concernent les personnes âgées de 12 à 25 ans. Il rappelle que les statuts de l'arpeje prévoient uniquement la prise en charge des personnes en âge de scolarité (16 ans maximum) et non postsecondaires. Il demande qu'un règlement précis soit rédigé pour le centre d'animations afin d'encadrer ses activités et ainsi de mieux contrôler les coûts de fonctionnement. Il est conscient des besoins des jeunes, mais tout cela pèse sur les finances des communes.

M. Yan Vollenweider répond que le centre a fonctionné jusqu'à présent avec une convention pour encadrer l'accueil des jeunes mais un règlement détaillé est en cours de rédaction. Celui-ci permettra de limiter l'accueil des jeunes au centre d'animations, et ainsi d'encadrer son champ d'action pour mieux contrôler les coûts.

Mme Maud Comte indique que le règlement a été finalisé. La collaboration avec la fondation Cherpillod pour les « Déclic Days » implique l'accueil exceptionnel de personnes plus âgées puisque ces journées sont ouvertes aux jeunes jusqu'à 25 ans. Elle réaffirme que l'activité du centre concerne les jeunes de 12 à 16 ans, avec l'accueil de jeunes de 16 à 18 ans jouant un rôle de personnes référentes.

Mme Joëlle Roch souhaite des informations sur l'avancée des travaux de la halle double de Salavaux.

M. Christian Genilloud commence par faire le bilan des travaux sur le site de Salavaux : une structure modulaire pour 72 enfants sur le site EPK installée en 2023, un collège de 8 classes avec 4 bureaux construit en 2024. La mise en service de la Halle est prévue en avril 2026, les locaux de l'UAPE seraient disponibles fin 2026.

Les délais de ce nouveau projet sont plus difficilement tenus à cause de l'organisation choisie en collaboration avec les commissions des finances et des bâtisses.

Le chantier a pris 4 mois de retard en raison de diverses oppositions lors de la mise à l'enquête. Il y a également des contraintes à prendre en compte, puisque pendant les travaux, une centaine d'élèves de 7H à 8H déjeunent chaque midi dans ces locaux (sur la scène de la salle polyvalente), et les classes y ont leurs cours de gym. Il remercie à cette occasion le personnel de l'arpeje en charge du réfectoire et l'équipe de la conciergerie qui ont œuvré pour que cette réorganisation se passe au mieux.

M. Christian Genilloud souhaite, au nom du CoDir, remercier tout le personnel de l'arpeje. Il se rappelle avoir déclaré en mai 2024 lors d'un CI, qu'il fallait donner un nouvel élan à l'association et se tourner vers l'avenir. Il constate que le CoDir et le CI avancent dans la même direction et que les missions et les valeurs citées dans les objectifs et la stratégie 2025-2030 sont déjà bien ancrées.

M. Michel Romy rapporte l'inquiétude des parents de Donatyre pour la sécurité de leurs enfants car l'arrêt de bus est à proximité du chantier sur la place du Château à Avenches. Il demande, pour la sécurité des enfants, s'il est possible de déplacer l'arrêt de bus ou de déplacer le lieu d'installation du chantier ? Il précise que cette demande sera également transmise à la commune d'Avenches.

M. Tony Ruano transmettra cette demande à ces collègues municipaux d'Avenches pour une meilleure coordination lors des prochains chantiers.

M. Jean-Marie Candolfi se fait le relais de certains parents de Cudrefin et de Salavaux qui regrettent l'abandon du label Fourchette verte (pour le respect des règles de nutrition). Ils leur semblent que la qualité des repas servis le midi dans les structures de l'arpeje est moins bonne.

M. Tony Ruano prend bonne note de cette remarque et prendra contact avec le service traiteur sur ce sujet.

M. Jean-Marie Candolfi précise que les parents s'interrogent surtout sur la qualité des repas et la diversité des menus avec des plats de pâtes proposés 3 fois par semaine.

M. Simon Jaunin informe que la CoGest a déjà débattu par le passé du label Fourchette verte, et celui-ci a été jugé très restrictif et ne garantit pas des repas de qualité.

M. Damien Fiaux demande si le CoDir peut répondre aux questions du dernier CI concernant la température de l'eau de la piscine.

M. Tony Ruano n'a pas d'informations supplémentaires. D'après le cadre réglementaire, la température de l'eau doit être à 26 °C, voire 27°C, et celle de l'air à 28°C, mais il comprend que cette température soit froide pour les plus petits. Une communication à ce sujet sera transmise avant le prochain CI à l'ensemble des délégués.

La parole n'étant plus demandée, les divers sont clos. La séance est levée à 20h15.

Une verrée est offerte par la commune de Vully-les-Lacs.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'arpeje

Le Président :



S. Apothélos

La Secrétaire :



G. Blum

Annexes :

- Budget 2026 et rapport CoFin y relatif
- Synthèse « Enquête de satisfaction accueil familial de jour (AFJ) »
- Bilan « Objectifs et stratégie 2019-2024 »
- Projet « Objectifs et stratégie 2025-2030 »